

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00007-1

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Compte administratif 2024 pour le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le Conseil,

Vu le compte administratif (sections investissement et exploitation) du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour l'exercice 2024,

Vu le mémoire de la Directrice générale du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris (DSOL), relatif au Compte administratif 2024 pour le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Délibère

Article 1 : Le compte administratif 2024 pour le budget annexe *du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)* est approuvé sur les bases suivantes :

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis en 2024	22 319,45
Mandats émis en 2024	141 769,06
Résultats de l'exercice 2024 (déficit)	119 449,61

B) SECTION D'EXPLOITATION

Total des charges	8 833 450,63	Total des produits	8 722 845,36
Excédent		Déficit	110 605,27
TOTAL	8 833 450,63	TOTAL	8 833 450,63

Article 2 : La présente délibération sera transmise au Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00007-2

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le Conseil,

Vu la délibération n° 05 du 19/10/2023 fixant le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour l'exercice 2024

Vu les délibérations n° 09 du 21 mars 2024, n° 03 du 14 octobre 2024 et n° 03 du 20 décembre 2024 portant modification du budget

Vu la délibération n° approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) pour l'exercice 2024

Vu les tableaux de détermination et d'affectation des résultats de l'exercice 2024 annexés à la présente délibération

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1

L'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée conformément au ci-dessous tableau, complété par le tableau annexé à la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-110 605,27 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+780 584,00 €
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)	+669 978,73 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement (C)</u>	
<u>Affectation en réserves en investissement</u>	-

<u>Affectation en réserve de compensation du déficit de fonctionnement</u>	-
<u>Report en fonctionnement</u>	+669 978,73 €
<u>Résultat d'investissement</u>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	
Résultat de l'exercice	-119 449,61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+759 247 €
Résultat cumulé :	+639 797,70 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
RAR en dépenses	0,00 €
RAR en recettes	0,00 €
Excédent/Besoin de financement de la section d'investissement = F = D + E	+639 797,70 €

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
 Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente
 du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE